

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

Concours : IGE Réservé BAP : J Emploi type : IGE Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel	Session : 2018
Affectataire(s) : 26	
Organisateur : Université Paul Valéry MONTPELLIER 3	
Epreuve d'admissibilité : Etude de dossier RAEP – coeff. 2 Le 5 juin 2018	

BILAN QUANTITATIF

Poste(s) offert(s)	Candidats	
	Inscrits	Admissibles
35	29	25

La session 2018 de l'examen professionnel réservé d'accès au corps des ingénieurs d'études dans l'emploi type : *Chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel* de la branche d'activité professionnelle « J » était organisée par l'université Paul Valéry – Montpellier 3.

35 emplois étaient ouverts à ce concours. L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 5 juin 2018.

COMPOSITION DU JURY

Un jury de 5 membres a été constitué pour étudier les dossiers (au nombre de 29). 4 membres du jury avaient la qualité d'expert de la BAP J et étaient inscrits à ce titre sur la liste nationale publiée au BOEN. La composition du jury s'est faite de telle manière qu'aucun des membres du jury n'appartienne à un établissement affectataire d'emploi ouvert au concours.

CANDIDATURES AU CONCOURS

Dans l'ensemble, le jury a étudié des dossiers de relativement bonne qualité, même si hétérogènes, présentant une certaine adéquation avec les postes proposés.

Les dossiers non retenus ont été jugés en deçà du niveau attendu pour des emplois d'IGE.

Le jury a parfois eu des difficultés pour évaluer la qualité du parcours professionnel et l'expérience acquise, pour des dossiers dans lesquels les compétences mobilisées au cours des situations de travail n'étaient pas clairement identifiées et valorisées.

Quelques candidats ne postulent pas dans la bonne BAP ni sur le bon emploi type. Certains dossiers typés en Bap J sont éloignés de l'emploi-type faisant l'objet du recrutement. Par ailleurs, il est rappelé que lors de l'épreuve d'admissibilité, le jury a pour mission de vérifier que les compétences mises en avant par le candidat correspondent à celles attendues pour l'emploi-type dans lequel il postule (et non pas avec celles de la fiche de poste de l'emploi particulier pour lequel il candidate). Ainsi certains candidats commettent l'erreur de cibler le poste pour lequel ils candidatent dès l'épreuve d'admissibilité alors que ce travail n'est attendu que pour l'épreuve d'admission.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Dans un premier temps, les membres du jury ont travaillé sur l'élaboration d'une grille d'évaluation construite à partir de l'identification des compétences requises pour l'emploi type ; grille tout d'abord évaluée sur un échantillon de dossier puis qui a servi de fil conducteur pour l'évaluation des dossiers et pour l'étalonnage des notes attribuées par chacun des membres.

Chaque dossier a bénéficié d'au moins une double évaluation. Enfin, à l'issue de l'examen approfondi de l'ensemble des dossiers et après harmonisation, le jury au complet a délibéré et a déclaré admissibles 25 candidats, soit 86% des inscrits.

Fait à Montpellier, le 10 juin 2018

Pascal Pérotin

Président du jury